

Élections européennes tous et toutes concerné·es, votez ! 2024

année des élections des député·e·s européen·ne·s
qui nous représentent

Qui peut voter ? Tout·e citoyen·ne français·e et européen·ne résidant en France

Comment voter ? Sur place dans votre bureau de vote ou en faisant une procuration le jour J

Comment s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter ?

- ★ Inscriptions avant le 3 mai 2024 à la mairie de votre domicile
(ou avant le mercredi 1er mai sur internet)
- ★ Avec quels documents ? Attestation d'hébergement ou justificatif de domicile ou de domiciliation
+ pièce d'identité

